



# 15 millions pour la culture

PAR **XAVIER.DUROUX@LENOUVELLISTE.CH**

**PANDÉMIE** Entre aide immédiate, indemnisation pour pertes financières et soutiens financiers aux associations culturelles, la Confédération et le canton ont décidé de venir en aide à la culture.

→ Nous le savions déjà, le secteur culturel est frappé de plein fouet par la terrible crise que traversent actuellement notre pays et notre canton. Pour éviter une dégradation durable du paysage culturel, la Confédération et l'Etat du Valais ont choisi d'investir une somme considérable, à travers de nombreuses aides, pour contribuer au maintien de notre diversité culturelle. Qui va payer la facture? Ces millions vont-ils suffire? La culture est-elle un domaine qui interpelle les politiques? A qui vont aller ces aides et comment les obtenir? Les éclaircissements d'Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, et de Jacques Cordonier, chef du Service de la culture.



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## 1 QUI VA PAYER? ET CE MONTANT SERA-T-IL SUFFISANT?

«Deux dispositifs ont été mis en place par la Confédération et le canton», précise Jacques Cordonier. «Le premier consiste en une aide d'urgence d'un montant de 3,8 millions entièrement financé par la Confédération et qui a pour but de donner de la liquidité aux entreprises culturelles à but non lucratif. Le deuxième dispositif, destiné à couvrir des pertes financières d'acteurs culturels, s'élève à hauteur de 11,25 millions, un montant assuré pour moitié par la Confédération et à moitié par le canton. Ainsi, par ce crédit extraordinaire, le canton va injecter 5,6 millions dans ces mesures d'aide aux acteurs culturels.»

Cela va-t-il suffire? «C'est la question essentielle», rétorque Jaques Cordonier, «et c'est pour cela que dans son ordonnance, le Conseil fédéral a décidé de limiter cette aide à deux mois. Elle est valable jusqu'au 20 mai et nous verrons alors s'il faut y ajouter une seconde tranche. A ce jour, rien n'est décidé mais il y a la conscience que, peut-être, cela ne suffira pas.»

## 2 QUELLE EST L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE?

Indéniablement, la culture est un élément extrêmement important du tissu économique et social de notre canton. Pour Esther Waeber-Kalbermatten, la décision prise par la Confédération est juste. «Je pense que c'est vraiment une bonne décision. On parle beaucoup de l'économie et nous nous devons de soutenir aussi les indépendants et les petites entreprises actives dans le monde de la culture. Nous avons une richesse culturelle dans notre canton et nous devons nous assurer de la pérennité de cette situation pour l'après-pandémie.» Un avis que partage Jacques Cordonier qui ajoute: «Ces mesures visent à ce que les acteurs culturels, que ce soient des associations, des compagnies de théâtre, des musées ou des institutions, traversent cette crise sans trop de dégâts pour pouvoir repartir dans leurs activités dès que cette crise sera terminée.»

## Du baume au cœur

Dès l'annonce de ces mesures, le soulagement s'est fait sentir chez les artistes valaisans. Cyrielle Formaz – Meimuna – aurait dû partir en tournée européenne. Et avec l'annulation de dizaines de concerts, le coup a été rude. «On a vu la moitié d'une année de projets s'écrouler. Et on s'est retrouvés à l'arrêt, alors que c'est un domaine où on doit toujours avancer, performer. C'est important de ne pas se décourager, de trouver des moyens et l'énergie pour rebondir. A ce titre, cette nouvelle fait du bien. Se sentir soutenu par la Confédération et le canton est vraiment précieux parce qu'il donne une légitimité et une reconnaissance à ce qu'on fait.»

Même ressenti pour Béatrice Berrut qui a dû annuler beaucoup de concerts en Suisse et à l'étranger. «C'est génial de voir que le gouvernement se soucie également de l'âme de son peuple et pas uniquement de croissance économique. Et à titre personnel, c'est moins de stress et d'angoisse à imaginer que la situation se prolonge.»

Fred Mudry, membre du comité de l'Association des compagnies valaisannes professionnelles des arts de la scène, salue également la nouvelle. «C'est génial. Mais il faudra aussi que l'argent serve à la mise en place de projets pour la suite, pour qu'il y ait une reprise culturelle et pas uniquement du dédommagement.» **JFA**

# Le Nouvelliste

Le Nouvelliste  
1950 Sion  
027/ 329 75 11  
<https://www.lenouvelliste.ch/>

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 34'289  
Parution: 6x/semaine



Page: 14  
Surface: 88'371 mm²

Ordre: 1095432  
N° de thème: 999.099

Référence: 76902150  
Coupure Page: 3/4



**Le monde de la culture subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. La politique ne l'a pas oublié.** DAVID MARCHON



## 3 QUI SONT LES ACTEURS CULTURELS QUI POURRONT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE?

L'Etat du Valais, sur son site internet, a publié une liste des entreprises et des personnes qui vont avoir accès à l'aide de la Confédération et du canton. Il s'agit tout d'abord des entreprises culturelles à but non lucratif en proie à des problèmes de liquidités qui pourront obtenir des prêts sans intérêts, remboursables sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les artistes indépendants n'ont pas été oubliés. Ils peuvent ainsi demander des aides d'urgence, non remboursables, auprès de l'association Suisseculture Sociale, pour couvrir leurs besoins vitaux immédiats.

Les entreprises culturelles peuvent être indemnisées pour des pertes financières subies à cause d'annulations faisant suite aux mesures de lutte contre le coronavirus.

Les sociétés de musique et de théâtre amateurs peuvent être soutenues financièrement dans la prise en charge de frais liés à l'annulation ou au report de leurs manifestations.

## 4 QUAND CELA VA-T-IL ENTRER EN FONCTION ET COMMENT S'Y PRENDRE?

A la question de savoir quand ces aides pourront être sollicitées, la réponse de Jacques Cordonier fuse: «Tout de suite. Depuis mardi soir, le site du Service de la culture – [www.vs.ch/web/culture/coronavirus-culture](http://www.vs.ch/web/culture/coronavirus-culture) – est en mesure d'accueillir les demandes pour les dispositifs «aide d'urgence» et «indemnisation des pertes». Nous souhaitons que le maximum de dossiers nous parviennent avant la fin du moi d'avril car cela nous permettra alors d'avoir une vision claire des besoins des demandeurs. Ces derniers peuvent encore nous être adressés jusqu'au 20 mai, mais tout ce qui nous parviendra d'ici à la fin avril nous permettra de voir s'il faut aller vers des mesures supplémentaires.

Pour aider encore plus les entreprises culturelles et les acteurs et actrices culturels indépendants, nous avons aussi mis sur pied une adresse électronique – [SC-COVID19@admin.vs.ch](mailto:SC-COVID19@admin.vs.ch). – pour leur permettre de demander des éclaircissements si certains points ne leur semblent pas clairs.»